

Plateforme de consultation juridique

Les plateformes Barreaux

Aux origines

La plateforme de consultation juridique du Conseil national des barreaux a été déployée en juin 2016.

<https://consultation.avocat.fr>

Avec près de **640 000** visites sur les quatre premiers mois de l'année 2018* et un nombre d'avocats inscrits en constante augmentation, la plateforme de consultation juridique est une réussite.

Fort de ce succès, le Conseil national des barreaux a souhaité aller plus loin, en permettant à chaque Ordre de bénéficier de l'infrastructure technologique de la plateforme nationale et ainsi disposer gratuitement de sa propre plateforme Barreau.

* : Les chiffres donnés couvrent la période de janvier 2018 à avril 2018 inclus.



Les avantages offerts par la solution

- ❖ Disposer de fonctionnalités de consultation en ligne depuis son site Barreau
 - Développement de l'activité des avocats du Barreau.
 - Bénéfice d'image pour le Barreau via une dimension de service de proximité aux justiciables et une dimension de modernité via l'étoffement des services en ligne.

- ❖ Avoir la certitude pour chaque conseil de l'Ordre de disposer d'une solution conforme à la déontologie.

- ❖ Alléger la charge de travail des secrétaires
 - Gain de temps et réduction des délais de réponse aux clients.

Le tout en n'engageant aucune dépense.

Il n'y a pas de développement informatique à faire sur son site Barreau.

La plateforme Barreau

La plateforme Barreau bénéficie des mêmes fonctionnalités que la plateforme de consultation juridique « nationale » du Conseil national des barreaux, sans limitation.

La plateforme Barreau est personnalisable avec le logo du Barreau.

La plateforme Barreau est restreinte aux seuls avocats du Barreau. La recherche d'un avocat, de même que le blog, ne présentent que les avocats du Barreau.

La plateforme Barreau est accessible via un simple lien URL :

[https://consultation.avocat.fr/barreau-\[nom du barreau\]](https://consultation.avocat.fr/barreau-[nom du barreau])

ou via le module fourni par le CNB pour intégration au sein du site de l'Ordre.

L'intégration au site de l'Ordre

L'intégration de la plateforme Barreau au sein du site de l'Ordre est aisée.

Il est possible d'ajouter une redirection vers la page d'accueil de la plateforme Barreau ou d'intégrer au site de l'Ordre un module (fourni par le CNB) qui ajoute des boutons d'accès direct aux fonctionnalités de la plateforme Barreau.



Chaque bouton permet d'accéder directement à la fonctionnalité correspondante avec une portée exclusive sur le Barreau.

Vous avez naturellement la possibilité de personnaliser les boutons pour une intégration parfaite au sein du site de l'Ordre.

Des exemples d'intégration sont présentés dans les diapositives suivantes.



Exemple – Barreau de Lyon

Le Barreau de Lyon a réalisé l'intégration d'un lien vers la page d'accueil de la plateforme Barreau.

ORDRE DES AVOCATS
Barreau de Lyon

- Le Barreau de Lyon
- Pourquoi un avocat ?
- Choisir son avocat
- Actualités et Guides
- S'inscrire au Barreau
- Annonces professionnelles

TROUVER UN AVOCAT

Mentions légales
Contact

Espace privé Rechercher sur le site ...

www.reussirsondivorce.fr

Le barreau de Lyon lance fin avril le site www.reussirsondivorce.fr pour aider les citoyens dans leur démarche...

Consultation d'avocat et RDV en ligne

Consultation gratuite. Prendre RDV au palais

€ Combien ça coûte ?

L'aide juridictionnelle

Le saviez-vous ?
D'où vient l'expression "l'affaire est dans le sac" ?

Ordre des Avocats
Barreau de Lyon

TROUVEZ UN AVOCAT
DU BARREAU DE LYON, PAR DOMAINE DE COMPÉTENCE
<https://consultation.avocat.fr/barreau-lyon>

<http://www.barreaulyon.com/>

Exemple – Barreau de Strasbourg

Le Barreau de Strasbourg a réalisé une intégration du module d'accès direct aux fonctionnalités de la plateforme Barreau.

The screenshot displays the website of the Barreau de Strasbourg. At the top left is the logo of the Ordre des Avocats de Strasbourg. The navigation bar includes links for 'LE BARREAU DE STRASBOURG', 'AVOCATS MODE D'EMPLOI', and 'CITOYENS OU SOCIÉTÉS : NOS SERVICES'. A search bar is located on the right. Below the navigation bar, there is a menu with four options: 'UNE QUESTION ? BESOIN D'UN CONSEIL ?', 'DEMANDE DE RENDEZ-VOUS', 'CONSULTATION PAR TÉLÉPHONE', and 'CONSULTATION EN LIGNE'. The main content area features an article titled 'Le mot du Bâtonnier' with a photo of the bâtonnier and a search results section with three categories: 'ANNUAIRE DES AVOCATS DE STRASBOURG', 'ACCÈS AU DROIT', and 'ANNONCES PROFESSIONNELLES'. A URL <http://www.avocats-strasbourg.com/public> is visible at the bottom right of the screenshot.

Redirection vers les fonctionnalités au sein de la plateforme Barreau

This screenshot shows the 'TROUVEZ UN AVOCAT' section of the website. It features the logo of the Ordre des Avocats de Strasbourg at the top. Below the logo, the text reads 'TROUVEZ UN AVOCAT DU BARREAU DE STRASBOURG, PAR DOMAINE DE COMPÉTENCE'. At the bottom, there is a URL <https://consultation.avocat.fr/barreau-strasbourg>.

Exemple – Barreau de Roanne

Le Barreau de Roanne a opté pour une intégration complète avec un lien vers la page d'accueil de la plateforme Barreau, ainsi qu'un accès aux fonctionnalités via le module.



Lien vers la page d'accueil de la plateforme Barreau

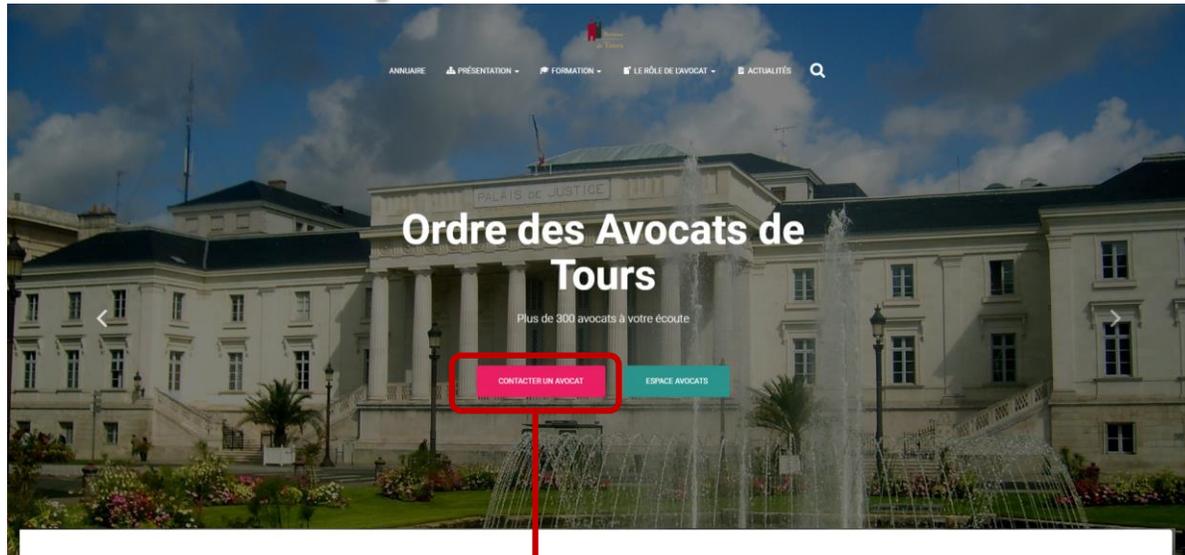


<https://consultation.avocat.fr/barreau-roanne/>

Redirection vers la fonctionnalité au sein de la plateforme Barreau

<http://www.barreauderoanne.fr/>

Exemple – Barreau de Tours



Sur le même principe, le Barreau de Tours a mis en place un lien vers la page d'accueil de la plateforme Barreau, ainsi qu'un accès aux fonctionnalités via le module. Les boutons du module ont été personnalisés pour une meilleure intégration au site de l'Ordre.

<https://barreaudetours.eu>



Redirection vers la fonctionnalité au sein de la plateforme Barreau

Lien vers la page d'accueil de la plateforme Barreau



En complément

Plus d'une dizaine de Barreaux ont d'ores et déjà intégré leur plateforme Barreau au site de l'Ordre. Et au moins trois autres Barreaux sont en cours de préparation ou de déploiement.

Les plateformes Barreaux sont déjà disponibles pour les Barreaux et accessibles via les URL : [https://consultation.avocat.fr/barreau-\[nom du barreau\]](https://consultation.avocat.fr/barreau-[nom du barreau])

Il ne vous reste plus qu'à en faire l'intégration sur les sites des Ordres.

Afin de disposer d'un accompagnement gratuit pour intégrer la plateforme Barreau au sein du site de l'ordre dans les meilleurs délais, vous pouvez contacter le support de la plateforme par e-mail ou par téléphone :

support-consultation-avocat@jurihub.fr / 01.85.73.32.44*

(* le support téléphonique est disponible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h)